

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BONAVENTURE  
VILLE DE PASPÉBIAC

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-561**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-325**  
**« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-561 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

**AVIS PUBLIC** est par le présent donné par le soussigné :

**QUE** le conseil municipal, à la suite de l'adoption de la résolution numéro **2026-05-172** de la séance ordinaire du 11 mai 2026, du 1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro 2026-561 modifiant le *Règlement 2009-325 de zonage* de la ville de Paspébiac, tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi 21 mai 2026** à compter de **18 h**, au Centre culturel de Paspébiac, et ce, en conformité de la Loi;

**QUE** ce projet de règlement a pour objet et conséquence d'autoriser la sous-classe d'usage 514 « Professionnels de la santé et des services sociaux » et les usages particuliers émanant de cette sous-classe dans la zone à dominance industrielle 233-I;

**QUE** ce projet de règlement vise les personnes habiles à voter de la zone concernée 233-I ainsi que les zones contigües suivantes : 234-RE, 247-RE, 245-M, 232-RE, 230-I, 225-RE et 226-RE;


**QUE** le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de règlement, peut être consulté au bureau de la Ville situé au 5 boulevard Gérard-D.-Lévesque Est à Paspébiac, aux heures ordinaires de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

**QUE** ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Paspébiac, ce 12 mai 2026.

  
Daniel Langlois  
Directeur général | Greffier

